

Mémento

Logement locatif social

A jour au **1er janvier 2019** - Actualisation sur www.hlm.coop



Les plafonds de ressources

Les données ci-dessous sont en vigueur au **1er janvier 2019**, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer ou de l'année n-1 lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année n-2. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Pour tout détail sur le calcul des ressources des ménages, le texte de référence est [l'arrêté du 29 juillet 1987](#).

L'arrêté du 28 décembre 2018 intègre les personnes en situation de handicap dans la description des catégories de ménages.

Est considéré comme jeune ménage un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans. La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Catégorie de ménages	PLAI			PLUS			PLS		
	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions	Paris & lim.	Reste IDF	Autres régions
1 personne seule	13 050	13 050	11 342	23 721	23 721	20 623	30 837	30 837	26 810
2 personnes sans aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 pers. seule en situation de handicap	21 272	21 272	16 525	35 452	35 452	27 540	46 088	46 088	35 802
3 personnes ou 1 pers. seule + 1 personne à charge ou jeune ménage sans pers. à charge ou 2 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	27 883	25 569	19 872	46 473	42 616	33 119	60 415	55 401	43 055
4 personnes ou 1 pers. seule + 2 personnes à charge Ou 3 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	30 521	28 075	22 111	55 486	51 046	39 982	72 132	66 360	51 977
5 personnes ou 1 pers. seule + 3 personnes à charge Ou 4 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	36 307	33 238	25 870	66 017	60 429	47 035	85 822	78 558	61 146
6 personnes ou 1 pers. seule + 4 personnes à charge ou 5 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	40 859	37 401	29 155	74 286	68 001	53 008	96 572	88 401	68 910
Par personne supplémentaire	4 552	4 166	3 252	8 278	7 577	5 912	10 761	9 850	7 686